

COMMUNE DE GUÉGON

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, SUR LES ÉTUDES DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES, SUR LE PROJET D'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET SUR LE PROJET D'ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE GUÉGON

Par arrêté n° 2025-239 en date du 6 juin 2025, le Maire de la commune de Guégon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur les études de périmètres délimités des abords des monuments historiques, sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Guégon.

- Ces projets poursuivent les objectifs suivants :
- Préserver la biodiversité ;
 - Renforcer la prévention des nuisances de toute nature et des risques technologiques et naturels, comme ceux identifiés dans le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) ;
 - Inscrire le développement durable comme priorité dans les choix urbanistiques afin de lutter contre le changement climatique ;
 - Revitaliser le centre-bourg de Guégon ;
 - Prendre en compte le Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré sur le territoire de Ploërmel Communauté ;
 - Perpétuer l'identité de la commune ;
 - Redéfinir l'affectation et le droit des sols en conséquence des objectifs susvisés.

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera :
du 8 septembre 2025 à 13h30 jusqu'au 8 octobre 2025 à 15h30

A cet effet, par décision en date du 2 juin 2025, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Camille HANROT-LORE (géographe-urbaniste en retraite) commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation non technique du PLU, le rapport de présentation du PLU, le projet d'aménagement et de développement durables du PLU, les orientations d'aménagement et de programmation du PLU, le règlement écrit et graphique du PLU, les annexes au PLU, ainsi que le bilan de la concertation et les avis des personnes publiques consultées sur le projet de révision du PLU, les études de périmètres délimités des abords des monuments historiques, le rapport d'étude et le zonage du projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, le rapport d'étude et le zonage du projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme sera joint au dossier d'enquête publique.
L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales sera joint au dossier d'enquête publique.
L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sur le projet d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera joint au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à disposition du public à la Mairie de Guégon, du 8 septembre 2025 au 8 octobre 2025, soit **pendant les 31 jours consécutifs** de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique : le lundi de 10H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30, du mardi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30, le samedi de 9H00 à 12H00 (sauf les jours fériés), et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.guegon.fr> et celui concernant le zonage assainissement des eaux usées sera aussi consultable sur le site de Ploërmel Communauté <https://www.ploermelcommunaute.bzh> et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6359>

Les observations et propositions pourront être adressées par courriel sur l'adresse dédiée : enquete-publique-63599@registre-dematerialisee.fr et par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie de Guégon - 1 place du Général de Gaulle 56120 GUÉGON

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Guégon pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

Lundi 8 septembre 2025 de 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi 19 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

Samedi 27 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 8 octobre 2025 de 13 h 30 à 15 h 30

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le mercredi 8 octobre 2025 à 15 h 30, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remettra à Madame le Maire de Guégon. Ce dernier pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La commissaire enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. La commissaire enquêtrice transmettra à Madame le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus en mairie et à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, sont le Conseil municipal de la commune de Guégon et le Conseil Communautaire de Ploërmel Communauté pour le zonage assainissement des eaux usées.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet :

Madame Marie-Noëlle AMIOT, Maire de Guégon
Mairie de Guégon
1 place du Général de Gaulle
56120 GUÉGON

Monsieur Patrick LE DIFFON, Président de Ploërmel Communauté
Ploërmel Communauté
Place de la Mairie
56800 PLOËRMEL